

DÉCISIONS¹

Numéro décision	Décision du Conseil
Approbation de l'ordre du jour (Point 2 de l'ordre du jour)	
C/83/1	Le Conseil, <u>Adopte</u> l'ordre du jour de sa 83 ^e réunion. (Annexe 1)
Enregistrement de l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil et des décisions approuvées par le Bureau et le Conseil entre les sessions du Conseil (Point 5 de l'ordre du jour)	
C/83/2	Le Conseil, <u>Enregistre</u> l'approbation : <ul style="list-style-type: none"> • Du procès-verbal de la 82^e réunion du Conseil de l'UICN (novembre 2013) ; • De la décision du Bureau d'admettre 21 organisations/institutions postulant pour être Membres de l'UICN, approuvée par scrutin électronique le 24 février 2014.
Rapport de la Directrice générale de l'UICN au Conseil (Point 6 de l'ordre du jour)	
C/83/3	Le Conseil, <u>Prend note</u> du rapport oral ainsi que des rapports mensuels écrits de la Directrice générale sur ses activités depuis la dernière réunion du Congrès.
Rapports des Présidents des Commissions de l'UICN au Conseil (Point 7 de l'ordre du jour)	
C/83/4	Le Conseil, <u>Prend note</u> des rapports écrits et oraux du Président de la Commission de l'éducation et de la communication et des rapports oraux des Présidents de la Commission mondiale des aires protégées et de la Commission mondiale du droit de l'environnement sur les activités menées dans leurs Commissions respectives depuis le Congrès 2012.
Décisions résultant du rapport du Comité institutionnel et de gouvernance du Conseil	
Lieu et date du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2016 (Point 10.3.I.1 de l'ordre du jour)	
C/83/5	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, <i>reconnaisant</i> l'excellence des deux propositions reçues pour accueillir le Congrès 2016 , <i>prenant en compte</i> les propositions, le rapport d'évaluation, l'Accord provisoire avec le pays hôte et tout autre élément pertinent,

¹ Veuillez noter que la formulation définitive des décisions est soumise à l'approbation par le Conseil du compte-rendu de la 83^e réunion du Conseil, conformément à l'article 52 du Règlement.

	Décide d'accepter l'offre d'Hawaï, États-Unis, pour accueillir le Congrès 2016 à Honolulu entre le 1 ^e et le 10 septembre 2016.
Termes de référence et processus de nomination des membres du Comité d'organisation du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2016 (Point 10.3.I.1 de l'ordre du jour)	
C/83/6	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, <u>Adopte</u> les Termes de référence du Comité d'organisation du Congrès mondial de la nature 2016 (Annexe 2), et <u>Approuve</u> le processus pour la nomination des membres du Comité d'organisation du Congrès. ²
Procédure de scrutin électronique des Membres de l'UICN entre les sessions du Congrès (Point 10.3.I.2 de l'ordre du jour)	
C/83/7	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, <i>prenant en compte</i> les commentaires reçus de la part des Membres sur les amendements proposés aux articles 94 et 95 du Règlement de l'UICN quant à l'établissement d'une procédure pour le scrutin électronique des Membres entre les sessions du Congrès, approuvé en 1 ^e lecture lors de la 82 ^e réunion du Conseil, <u>Approuve</u> les amendements proposés aux articles 94 et 95 du Règlement de l'UICN, révisés suite aux commentaires des Membres, dans le but de consulter les Membres conformément à l'article 101 des Statuts de l'UICN ; (Annexe 3) <u>Demande</u> que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de la 84 ^e réunion du Conseil pour l'adoption de ces amendements.
Groupe de travail spécial sur le partenariat intergénérationnel pour la durabilité (Point 10.3.I.2 de l'ordre du jour)	
C/83/8	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, <u>Décide de</u> : 1. <u>Officialiser</u> le Groupe de travail spécial sur le partenariat intergénérationnel pour la durabilité , comme demandé par la Résolution 8 du Congrès 2012 ; 2. <u>Demander</u> au Groupe de travail spécial sur le partenariat intergénérationnel pour la durabilité de proposer au Conseil des mesures permettant l'entrée en vigueur de la Résolution 8 ; 3. <i>En prenant en compte</i> les propositions du Groupe de travail, <u>d'encourager</u> de telles mesures que le Conseil pourrait juger nécessaire afin d'améliorer la mobilisation de l'UICN et la participation des jeunes dans toutes les parties constituantes de l'UICN, pour que les partenariats intergénérationnels deviennent une réalité quotidienne dans le travail de l'Union, comme requis par la Résolution 8.
Modifications de la politique de transparence du Conseil (Point 10.3.I.3 de l'ordre du jour)	
C/83/9	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, <u>Décide</u> de modifier sa Politique de transparence (2009) en ajoutant les dispositions suivantes :

² Tel que décrit dans le document du Conseil C/83/10.3.I.1/2.

	<p>v. Le procès-verbal et les décisions des réunions du Conseil et du Bureau enregistreront les résultats individuels du scrutin lorsqu'un vote par appel nominal est requis pour une décision, ou lorsqu'un membre du Conseil demande à ce que son vote soit enregistré.</p> <p>vi. Les décisions des réunions du Conseil et du Bureau seront publiées sur les pages du Conseil du site Internet de l'UICN, sauf décision contraire du Conseil.</p>
Registre du commerce (Point 10.3.I.3 de l'ordre du jour)	
C/83/10	<p>Le Conseil, Afin de permettre à l'UICN de se conformer aux exigences du Registre du commerce du canton de Vaud, Suisse, <u>Décide</u> de conférer la signature collective à deux pour Zhang Xinsheng, Membre du Comité et Président de l'UICN, Patrick de Heney, Membre du Comité et Trésorier de l'UICN, John Robinson, Membre du Comité et Vice-président de l'UICN, Simon Stuart, Membre du Comité et Willy Geiger, Membre du Comité.</p>
Admission de nouveaux Membres de l'UICN (Point 10.3.II.1 de l'ordre du jour)	
C/83/11	<p>Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, <u>Approuve</u> l'admission de 9 organisations et/ou institutions candidates à la qualité de Membres de l'UICN, sans objection. (Annexe 4)</p>
Amendements au Règlement de l'UICN sur les points relatifs aux critères d'admission des Membres et aux cotisations des Membres (Point 10.3.II.2 de l'ordre du jour)	
C/83/12	<p>Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, et <i>prenant en compte</i> l'absence de commentaire reçu de la part des Membres de l'UICN suite à la transmission des amendements proposés conformément aux articles 101 et 102 des Statuts de l'UICN, <u>Adopte</u>, en 2^e lecture, les amendements proposés à l'article 6 du Règlement de l'UICN, tels qu'approuvés lors de sa 82^e réunion (décision C/82/26). (Annexe 5)</p>
C/83/13	<p>Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, et <i>prenant en compte</i> l'absence de commentaire reçu de la part des Membres de l'UICN suite à la publication des amendements conformément aux articles 101 et 102 des Statuts, <u>Adopte</u>, en 2^e lecture, les amendements proposés aux articles 22 et 23 du Règlement de l'UICN, tels qu'approuvés lors de sa 82^e réunion (décision C/82/27). (Annexe 5)</p>
Reconnaissance de Comités nationaux (Point 10.3.II.4 de l'ordre du jour)	
C/83/14	<p>Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, <u>Approuve</u> la reconnaissance des Comités nationaux du Burundi et du Maroc, et <u>Prend note</u> de la communication par le Comité régional des Membres de l'UICN d'Amérique du Sud, des trois Membres au Venezuela et du Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud, de la dissolution le 30 juin 2013 du Comité national des Membres de l'UICN du</p>

	Venezuela.
Échelle mobile pour le calcul des cotisations des États et organismes gouvernementaux Membres de l'UICN (Point 10.3.II.6 de l'ordre du jour)	
C/83/15	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité institutionnel et de gouvernance, <u>Approuve</u> le Tableau 1 « <i>Échelle mobile des États, organismes gouvernementaux et organisations d'intégration politique et/ou économique Membres de l'UICN et quote-part correspondante au budget des Nations-Unies</i> » concernant le calcul des cotisations pour les États, organismes gouvernementaux et organisations d'intégration politique et/ou économique Membres de l'UICN ; (Annexe 6) <u>Confirme</u> qu'il sera demandé au Congrès mondial de la nature 2016 d'approuver les cotisations des Membres pour la période 2017-2020.
Décisions provenant du rapport du Comité des finances et audit du Conseil	
États financiers audités pour 2013 (Point 10.1.1 de l'ordre du jour)	
C/83/16	Le Conseil, <i>sur proposition</i> de la Directrice générale et <i>sur recommandation</i> de son Comité des finances et audit, <u>Approuve</u> les États financiers audités pour 2013 , en notant que l'approbation finale revient au Congrès mondial de la nature 2016, tel que stipulé dans l'article 20, alinéa (d) des Statuts de l'UICN.
C/83/17	Le Conseil, <i>sur proposition</i> de la Directrice générale et <i>sur recommandation</i> de son Comité des finances et audit, <u>Approuve</u> l'attribution de 150 000 CHF en fonds de réserves désignées pour le Congrès de la Commission mondiale du droit de l'environnement, qui aura lieu en 2016.
C/83/18	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité des finances et audit, <u>Demande</u> à la Directrice générale d'inclure le coût de la présence des Présidents de Commissions lors des réunions du Conseil dans le budget de gouvernance, lors du calcul du budget 2015.
Ajustement du budget 2014 (Point 10.1.10 de l'ordre du jour)	
C/83/19	Le Conseil, <i>sur proposition</i> de la Directrice générale et <i>sur recommandation</i> de son Comité des finances et audit, <u>Approuve</u> les dépenses supplémentaires de 58 000 CHF non prévues dans le budget pour permettre la participation des Conseillers au Congrès mondial des parcs de l'UICN.
Décisions provenant du rapport du Comité du Programme et des politiques du Conseil	
Évaluation du Programme du Patrimoine mondial de l'UICN (Point 10.2.1 de l'ordre du jour)	
C/83/20	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité du Programme et des politiques, <u>Approuve</u> les recommandations de la Réponse de la Direction à l'Évaluation 2013 du Programme du Patrimoine mondial de l'UICN , et :

	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Attire l'attention</u> du Conseil et de la Directrice générale sur le besoin de remédier durablement aux problèmes chroniques de surcharge de travail notés dans le rapport d'évaluation et la Réponse de la direction ; 2. <u>Demande</u> à la Directrice générale dans le processus de budgétisation 2015 d'envisager des ressources supplémentaires issues du budget général pour développer le rôle de l'UICN dans la Convention sur le Patrimoine mondial ; et 3. Concernant les questions politiques, <u>demande</u> à la Directrice générale de rédiger un document à présenter lors de la 85^e réunion du Conseil en 2015, après le Congrès mondial des parcs de l'UICN, expliquant la politique « des zones interdites » de l'UICN pour les industries extractives sur les sites du Patrimoine mondial, et offrant des conseils sur les activités potentiellement dommageables dans les aires protégées de façon plus générale.
Appellation et gouvernance des produits de connaissances de l'UICN (Point 10.2.2 de l'ordre du jour)	
C/83/21	<p>Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité du Programme et des politiques, <u>Demande</u> que la Directrice générale mène :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Un examen des questions relatives à l'appellation et à la marque des produits de connaissances de l'UICN, par le biais du Directeur mondial, Groupe de conservation de la biodiversité, en travaillant avec le Chef de Communications; b. Un examen de la gouvernance des produits de connaissances de l'UICN par le biais du Directeur mondial, Groupe de la conservation de la biodiversité, en travaillant avec le Chef, Science et Connaissances ; <p><u>S'assure</u> que les deux examens sont menés avec toutes les parties prenantes concernées dans les Commissions, chez les Membres, les partenaires et le Secrétariat, dans l'optique de rédiger ensuite deux rapports, un sur les appellations et un sur la gouvernance, comprenant tous deux des stratégies sur ces aspects, qui seront présentés lors de la 1^e réunion du Conseil en 2015.</p>
Catégories et critères pour évaluer les risques aux écosystèmes (Point 10.2.2 de l'ordre du jour)	
C/83/22	<p>Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité du Programme et des politiques,</p> <ol style="list-style-type: none"> a) <u>Adopte</u> les catégories et critères pour évaluer les risques aux écosystèmes proposés par la Commission de l'UICN sur la gestion des écosystèmes, en tant que norme mondiale officielle pour évaluer les risques aux écosystèmes (Annexe 7) ; b) <u>Encourage</u> les Membres, les Commissions et le Secrétariat à réfléchir sur le rôle que la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN pourrait jouer, notamment : dans quelle mesure la connaissance de l'état des écosystèmes peut accroître et soutenir leurs activités et objectifs, et dans quelle mesure leur expertise peut renforcer la qualité des évaluations des risques pour les écosystèmes, et toutes les actions de conservation postérieures pouvant être entreprises ; et c) <u>Demande</u> au Secrétariat de l'UICN et aux Commissions de l'UICN de travailler conjointement pour créer et mettre en place des produits de connaissances, et faire rapport auprès du Conseil sur cette coopération.

Renforcer les liens entre l'exécution du Programme de l'UICN et les Objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique (Point 10.2.1 de l'ordre du jour)	
C/83/23	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité du Programme et des politiques, et suite à la discussion portant sur l'impressionnant rapport sur les avancées du Programme de conservation des forêts de l'UICN , <u>Demande</u> , conformément aux objectifs du Programme de l'UICN 2013-2016 , que les Objectifs d'Aichi soient pris comme repère pour aider à évaluer les avancées faites en termes de mise en œuvre de la gamme de Programmes de l'UICN .
Groupe de travail sur les changements climatiques (Point 10.2.4 de l'ordre du jour)	
C/83/24	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité du Programme et des politiques, <u>Approuve</u> l'adhésion du Groupe de travail sur le changement climatique, les Termes de référence et le Plan stratégique, conformément à la décision du Conseil C/82/15. (Annexe 8)
Autres questions (Point 10.2.5 de l'ordre du jour) : Projet du Canal du Nicaragua	
C/83/25	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité du Programme et des politiques, <u>Encourage</u> toutes les parties constituantes de l'UICN intéressées dans le projet de canal interocéanique du Nicaragua d'entrer en contact avec le Bureau régional de l'UICN pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes , et avec le Comité national du Nicaragua de l'UICN .
Autres questions (Point 10.2.5 de l'ordre du jour) : Réduction des risques de catastrophes basée sur les écosystèmes et le rôle de l'UICN dans le Cadre d'action de Hyogo	
C/83/26	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité du Programme et des politiques, <u>Prend note</u> et <u>soutient</u> l'excellent travail réalisé par le Secrétariat, engagé dans le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 sur le renforcement de la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes ; et <u>Encourage</u> les membres du Conseil à soutenir et à participer à cet engagement dans la limite de leurs compétences.
Autres questions (Point 10.2.5 de l'ordre du jour) : Fermeture du bureau de la Fondation Pachamama en Équateur	
C/83/27	Le Conseil, <i>sur recommandation</i> de son Comité du Programme et des politiques, <u>Prend note</u> de la préoccupation de la Commission mondiale de droit de l'environnement de l'UICN quant à la situation de la Fondation Pachamama en Équateur, et <u>Demande</u> à la Directrice générale d'enquêter sur cette question, en consultant le Bureau régional de l'UICN (SUR) , ainsi que les Membres et partenaires de l'UICN en Équateur et dans la région. Se basant sur les informations recueillies, il est demandé à la Directrice générale de proposer des mesures appropriées pour l'UICN. En outre, il est demandé à la Directrice générale de préparer un document pour la prochaine réunion du Conseil présentant comment de telles questions, lorsqu'elles surgissent dans une région du monde, doivent être traitées par l'UICN pour rester conforme avec ses Statuts .

Groupe consultatif sur la politique de l'UE (EU-PAG) : modèle potentiel pour travailler efficacement suivant la Charte « Un seul Programme » (Point 10.5.3 de l'ordre du jour)

C/83/28

- Le Conseil, *sur recommandation* de son Comité du Programme et des politiques,
- a) Reconnaît l'importance stratégique pour l'UICN de l'Union européenne en tant que l'un des plus importants moteurs de politique environnementale mondiale, et réaffirme le besoin pour l'UICN de s'impliquer pour déterminer l'ordre du jour politique de l'UE, afin de garantir la cohérence avec ses trois domaines de programmes dans le [Programme 2013-2016 de l'UICN](#) ;
 - b) Réaffirme le rôle essentiel du Groupe consultatif sur la politique de l'UE (qui inclut des Membres de l'UICN, le Secrétariat, des Conseillers et des représentants de Commissions) et le [Bureau de représentation de l'UICN auprès de l'UE](#) à Bruxelles, pour aider à déterminer l'ordre du jour politique de l'UE afin de garantir la cohérence avec ses trois domaines de programmes dans le [Programme 2013-2016 de l'UICN](#) ;
 - c) Appelle à des communications régulières et efficaces, et à des processus internes rationalisés entre le Bureau de représentation de l'UICN auprès de l'UE à Bruxelles, le Secrétariat de l'UICN en général, les Membres de l'UICN, les Commissions et les Comités nationaux et les Conseillers, selon la disponibilité des ressources ;
 - d) Recommande que le processus des Résolutions soit utilisé pour soutenir le Groupe consultatif sur la politique de l'UE (EU-PAG) et le Bureau de représentation de l'UICN auprès de l'UE à Bruxelles, afin d'identifier les principaux domaines politiques prioritaires sur lesquels concentrer les ressources ;
 - e) Reconnaît que l'influence sur les institutions européennes demande un investissement à long-terme ;
 - f) Demande à la Directrice générale dans le processus de budgétisation 2015 d'envisager de fournir des ressources supplémentaires des fonds centraux au Bureau de représentation de l'UICN auprès de l'UE à Bruxelles, afin de permettre des campagnes ciblées et efficaces au niveau de l'UE, et un engagement comme présenté ci-dessus ;
 - g) Recommande le modèle du Groupe consultatif sur la politique de l'UE (EU-PAG) pour l'UICN au sens large, comme mécanisme pouvant être adopté en cas de besoin de plaidoyer et de coordination de politique régionale.

Décisions résultant de la réunion conjointe du Comité des finances et audit et du Comité du Programme et des politiques du Conseil

Options d'exécution pour la Charte « Un seul Programme » de l'UICN (Point 10.5.2 de l'ordre du jour)

C/83/29

- Le Conseil, *sur recommandation conjointe* de son Comité du Programme et des politiques et de son Comité des finances et audit,
- Notant* les efforts du Secrétariat pour intégrer dans le document C/82/10.5/2 une réponse à diverses décisions du Conseil relatives à l'analyse de la structure des coûts, les modèles d'exécution des programmes et notamment l'intégration du travail des Commissions, Membres et Comités nationaux dans les plans de travail du Secrétariat (voir décision du Conseil C/82/8) ;
- Demande à la Directrice générale de :
1. S'assurer que chaque Unité de programme mondiale et régionale prépare un plan pour intégrer le travail et les capacités des Commissions, Membres et Comités nationaux dans ses plans de travail de leurs programmes, afin d'orienter la planification du travail pour 2014-15 ;
 2. Consulter les Présidents du Comité des finances et audit et du Comité du Programme et des politiques sur le document d'orientation relatif à l'[intégration de la](#)

	<p>Charte « Un seul Programme » dans les plans de travail ;</p> <ol style="list-style-type: none">3. Travailler avec un représentant du Comité des finances et audit et du Comité du Programme et des politiques pour préparer une nouvelle version du document sur les options d'exécution du Programme de l'UICN, répondant à l'esprit, l'intention et les demandes spécifiques du Conseil pour faire progresser la mise en œuvre de la Charte « Un seul Programme », pour discussion lors de la 84^e réunion du Conseil et l'atelier mentionné dans le point (4) ci-dessous ;4. Travailler avec le Conseil pour mettre au point un ordre du jour, des objectifs, des modalités et une liste proposée de participants pour la réunion conjointe Conseil/Secrétariat, sur la mise en œuvre d' « Un seul Programme », prévue pour le 11 novembre 2014.
--	---

24.06.2014

Informations sur la prochaine réunion du Conseil :

La prochaine réunion du Conseil de l'UICN aura lieu à Sydney, Australie, du 7 au 10 novembre 2014, à l'occasion du Congrès mondial des parcs de l'UICN.



Agenda

(Approved by Council decision C/83/1)

Preliminary meetings on Sunday 18 May 2014 [Hotel]

1. **Chairs of the IUCN Commissions** (general coordination meeting) from 8:30 to 12:30
2. **Climate Change Task Force** (informal/preparatory meeting of the initial 'core group' of the Task Force) from 14:00 to 18:00
3. **Resolutions Task Force** from 14:00 to 18:00
4. **Subgroup of the Governance and Constituency Committee on IUCN governance issues** from 14:00 to 18:00

Sunday 18 May 2014 from 19:30 to 21:30 (Hotel, Nyon)

1. **Opening of the 83rd Council meeting**
2. **Approval of the agenda**
3. **'In camera' session**

Monday 19 May 2014 from 9:00 to 18:00 (IUCN Conservation Centre, Gland)

4. **Report of the IUCN President**
5. **Record the approval of minutes of the previous Council meeting and decisions adopted between sessions of the Council or during the 'in camera session', and discuss issues arising from them which are not dealt with under other agenda items:**
 - 5.1 Record the approval of the summary minutes and decisions
 - 5.2 Issues arising from previous Council and Bureau meetings/decisions
6. **Report of the IUCN Director General** incl. the Secretariat's preparations for the World Parks Congress
7. **Reports of the Chairs of the IUCN Commissions:**
 - 7.1 World Commission on Protected Areas (WCPA) including the Commission's preparations for the World Parks Congress
 - 7.2 Commission on Education and Communication (CEC)
 - 7.3 World Commission on Environmental Law (WCEL)
8. **Update on the Framework of Action to Strengthen the Union**
9. **Update on the selection of the IUCN Director General**

Tuesday 20 May 2014 from 8:30 to 18:00 (IUCN Conservation Centre, Gland)

10. Meetings of the standing committees of Council

10.1 Finance and Audit Committee (55th Meeting) (8:30 to 16:00)

- 1) Endorsement of the Audited Financial Statements 2013 for submission to Council for approval
- 2) 2014 Financial results to date
- 3) Fund-raising update and report from the fund-raising sub-committee
- 4) Investment update
- 5) Progress report on cost structure analysis,

- 6) Reserves policy and incentives
- 7) Update on information systems projects
- 8) Report from the Head of Oversight
- 9) Report from the Legal Adviser
- 10) Any other business

10.2 Programme and Policy Committee (35th Meeting) (8:30 to 17:00)

- 1) Update on the 2013-2016 Programme Implementation, including:
 - a. IUCN World Heritage Programme, including the IUCN World Heritage Programme evaluation and Management's response
 - b. IUCN's implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP) and application of the Free Prior Informed Consent (FPIC)
 - c. IUCN Forest Conservation Programme and related Resolutions of the 2012 Congress
 - d. Biodiversity Offsetting policy development
 - e. Update on the Arctic cross-sector initiative and other relevant Polar related topics
- 2) Programme and policy matters proposed for consideration/decision:
 - a. The naming and governance of IUCN Knowledge Products
 - b. Recommendation to Council for the adoption of categories and criteria for assessing the risk of collapse of ecosystems
- 3) Update on IUCN Congresses other than the World Conservation Congress:
 - a. World Parks Congress 2014: consideration of issues, if any, arising from the reports of the Director General (Item 6) and the Chair of the World Commission on Protected Areas (Item 7.1)
 - b. First World Congress on Ecosystem Management (2015)
- 4) Recommendations from Council Task Forces:
 - a. 2012 Resolutions Task Force:
 - i. Consideration of the recommendations of 'A Study to develop monitoring for results of IUCN Resolutions and Recommendations' in particular those related to enhancing implementation and monitoring, including the Management's Response
 - ii. Communicating Resolutions and Recommendations: progress in the establishment of a database and web-based mechanism
 - iii. Support to the Secretariat in the development of systems for monitoring the implementation of Resolutions by all components of the Union concerned
 - b. Council Climate Change Task Force:
 - i. Propose Terms of Reference for the Task Force to PPC/Council for approval
 - ii. Consider and invite additional members (from Commissions, Secretariat and Members), and
 - iii. Consider a proposal for a schedule of activities for the two year period leading up to the 2015 Paris COP meeting of UNFCCC.
 - c. Gender Task Force
- 5) Any other business:
 - a. Nicaragua Inter-Oceanic Canal Project
 - b. Briefing note on Ecosystem based Disaster Risk Reduction
 - c. Criteria for identifying matters on which to issue IUCN statements
 - d. Any other matter of relevance to the work of PPC, including suggestions for priority items on the agenda of its next meeting

10.3 Governance and Constituency Committee (3rd Meeting) (8:30 to 16:00; to be continued at 17:00 if necessary)

I. Governance Issues

- 1) World Conservation Congress:
 - a. Recommendation to Council on venue/date of the 2016 World Conservation Congress
 - b. Recommend to Council the Terms of Reference of the Congress Preparatory Committee and a process for the appointment of its members

- c. Update from the Advisory Group on the motions process concerning the follow-up to Resolution 1 (2012) on the review of the motions process
 - d. Consideration of the recommendations of the 'A Study to develop monitoring for results of IUCN Resolutions and Recommendations' in particular those related to motions process, including the Management's Response
 - e. Members' participation in the 2012 Members' Assembly, voting and sponsored delegates program: update on online discussion and letters sent to non-complying sponsored Members
- 2) Recommendations from the subgroup on IUCN governance issues
- a. Amendments to the Regulations concerning a procedure for electronic votes of the membership between sessions of Congress (Council decision C/82/20): reconsideration of the amendments following feedback from the membership
 - b. Update on the preparation of amendments to the Statutes, Rules and Regulations regarding:
 - i. procedures and deadlines
 - ii. local and sub-national government authorities in the Union
 - iii. authority of the Members' Assembly
 - iv. the revised motions process
 - c. Update on consultations regarding Indigenous Peoples' Organizations in IUCN
 - d. Formal recognition of the Task Force on Intergenerational Partnerships for Sustainability as a Council Task Force
 - e. First discussion on proposals to review the election procedures
- 3) Any other business
- a. Modifications to Council's transparency policy
 - b. Registre du commerce

II. Constituency issues

- 1) Admission of new Members
- 2) Amendments to the Regulations:
 - a. Second approval of the amendments regarding the requirement of an independent and autonomous board for INGOs (Council decision C/82/26)
 - b. Second approval of the amendments regarding membership dues (Council decision C/82/27)
 - c. Consideration of a possible amendment to Regulation 3 concerning the dues of State Members adhering to IUCN
- 3) Update on the status of the membership
- 4) Recognition of National Committees
- 5) Discussion of the affiliate membership category (C)
- 6) Correction of inconsistencies in the sliding scale of IUCN State/GA membership dues approved by the 2000 Congress (Amman)
- 7) Any other business

10.4 Joint meeting of the Finance and Audit Committee and the Governance and Constituency Committee (16:00 to 17:00)

Discussion of issues, and possible amendments to the Regulations, regarding the membership dues:

- a. Implications of merging dues Groups A and B for Governmental Agencies
- b. Members experiencing a difficult financial situation and the rules regarding rescission, withdrawal and re-admission/adherence, or transfer to another membership category
- c. Calculation of dues for National and International NGO Members

10.5 Joint meeting of the Finance and Audit Committee and the Programme and Policy Committee (17:00 to 18:00)

- 1) Annual Progress Monitoring Report (Council decision C/82/12 - Monitoring Union-wide progress including the implementation of the IUCN Programme)
- 2) Programme Delivery Options for IUCN
- 3) EU Policy Advisory Group: a potential model for effective One Programme working

18:00-19:15 Professional updating session: **Enhancing public speaking skills** - facilitated by the IUCN Commission on Education and Communication (CEC) – follow-up session from the one held on 24 November 2013

Wednesday 21 May 2014 from 08:30 to 17:00 (IUCN Conservation Centre, Gland)

11. Reports with recommendations from the standing committees of Council

- 1) Report of the GCC
- 2) Report of the FAC
- 3) Report from the Joint meeting of the FAC and the GCC
- 4) Report of the PPC
- 5) Report from the Joint meeting of the PPC and the FAC

12. Arrangements for the 84th Council Meeting (Sydney, 7-10 November 2014) and date and place of Council meetings in 2015

TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITE D'ORGANISATION DU CONGRÈS

(Approuvés par le Conseil lors de sa 83^e réunion, mai 2014, décision C/83/6)

Le Comité d'organisation du Congrès est établi par le Conseil¹ pour veiller aux préparatifs du Congrès mondial de la nature de l'UICN. Le rôle de ce Comité est d'offrir des conseils stratégiques pour la préparation du Congrès. Le Directeur général de l'UICN est responsable de l'organisation du Congrès en fonction des lignes directrices fournies par le Comité d'organisation. Le Comité d'organisation du Congrès, en consultation avec le pays hôte et le Directeur général, décidera de l'ampleur et de la nature du Congrès. Il garantira également la cohérence avec et le respect des Statuts et du Règlement de l'UICN, et des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature. Enfin, comme stipulé dans les Règles de procédure du Congrès mondial de la nature², le Comité d'organisation du Congrès assumera le rôle de Comité directeur lors du Congrès.

Au vu de ses responsabilités, il incombe au Comité d'organisation du Congrès de :

- Fournir le cadre philosophique global du Congrès, et approuver les objectifs du Congrès ;
- Pour atteindre le cadre de planification et les objectifs du Congrès, travailler avec le Groupe de travail sur les motions et le Responsable des élections, et superviser tout autre organisme créé pour réaliser des tâches spécifiques en préparation du Congrès ;
- Surveiller la réponse aux recommandations émises par les évaluations du précédent Congrès ;
- Veiller à ce que le pays hôte soit pleinement engagé dans la planification et la mise en œuvre du Congrès, et à ce qu'il tienne ses engagements relatif à l'accueil du Congrès ;
- Surveiller les avancées du Secrétariat dans la préparation du Congrès ;
- Évaluer l'ordre du jour provisoire du Congrès, et recommander son approbation auprès du Conseil ;
- Recommander au Conseil le montant des frais d'inscription pour les participants au Congrès ;
- Garantir que les besoins et les droits des Membres et Commissions de l'UICN soient respectés dans la conception, la planification et la mise en œuvre du Congrès ;
- Offrir des idées et des conseils dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de recherche de fonds, impliquant également le secteur privé ;
- *[Soumis à l'approbation du processus de motions révisé proposé par le Groupe consultatif, et aux amendements aux Règles de procédure/Règlement de l'UICN nécessaires pour son entrée en vigueur]* Agir comme organe d'appel pour les motions envoyées en débat et vote électronique avant le Congrès. Lorsqu'il agit comme organe d'appel, la qualité de membre du Comité d'organisation du Congrès pourra être étendue à des individus représentant les intérêts des Membres, comme stipulé dans les Règles de procédure du Congrès mondial de la nature/Règlement de l'UICN.
- Informer le Conseil de l'accomplissement de ses responsabilités en faisant des recommandations, le cas échéant.

¹ Article 46, alinéa (p) des Statuts.

² Articles 15 à 18 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Procédure pour les scrutins électroniques des Membres de l'UICN entre les sessions du Congrès

Annexe à la Décision C/83/7 de la 83^e réunion du Conseil de l'UICN, mai 2014

(Les modifications à la version approuvée par la 82^e réunion du Conseil sont indiquées comme suit : suppressions ~~en barré~~, nouveau texte souligné).

Article 94 du Règlement de l'UICN

Dans le cas où un vote par correspondance est requis par les Statuts, un scrutin électronique, ~~en application des articles 94 et 95 des Statuts~~, sera réalisé, conformément à la procédure suivante :

- a. Au moins six semaines avant la publication du premier avis du scrutin électronique mentionné dans le paragraphe b. du présent article, le Directeur général transmettra la/les proposition(s) sur laquelle/lesquelles voter, ainsi que les documents de référence, aux Membres de l'UICN, en invitant ces derniers à soumettre leurs commentaires ou amendements par courrier électronique ou par le biais du forum de discussion en ligne ;
- b. Un premier avis officiel de scrutin électronique, accompagné des documents de référence pertinents, sera publié par le Directeur général de l'UICN, par courrier électronique, aux Membres de l'UICN, au moins huit semaines ~~un mois~~ avant la date/heure de l'ouverture du scrutin électronique, et sera suivi d'un deuxième avis de scrutin électronique, envoyé par le Directeur général trois deux (2) semaines après la date du premier avis ;
- c. Les Membres de l'UICN éligibles au vote au moins deux semaines avant la date/heure de l'ouverture du scrutin électronique recevront une notification par courrier électronique de la part du Directeur général de l'ouverture du scrutin électronique, ainsi que le lien vers le système électronique pour pouvoir voter. La notification devra spécifier la date/heure de clôture du scrutin électronique, qui ne pourra être plus tôt que deux une semaines à partir de la date/heure de l'ouverture du scrutin ;
- d. Les options de vote sont : 'oui', 'non', 'abstention', et le cas échéant 'renvoi à la prochaine session du Congrès mondial'. Tout Membre dans l'impossibilité de se connecter et de voter peut demander de l'aide au Secrétariat en envoyant un courrier électronique. Le Secrétariat enverra par courrier électronique au Membre en question un bulletin de vote, que le Membre pourra utiliser pour voter et qu'il devra retourner par courrier électronique avant la date/heure de clôture du scrutin concerné ;
- e. L'organisme gouvernemental Membre habilité à voter collectivement pour les organismes gouvernementaux lors du précédent Congrès de l'UICN le sera également pour le scrutin électronique, à moins que les organismes gouvernementaux Membres notifient dument le Secrétariat, par écrit, au moins une semaine ~~vingt-quatre (24) heures~~ avant la date/heure de l'ouverture du scrutin électronique, leur accord ~~volonté~~ ~~qu'un autre Membre vote pour désigner un autre Membre qui votera~~ en leur nom collectif. L'organisme détenteur du vote collectif lors d'un scrutin électronique détiendra ce vote collectif pour tous les scrutins électroniques ultérieurs, à moins que le Secrétariat ne reçoive la notification d'une modification de l'accord entre les Membres concernés ;

- f. Le Conseiller juridique de l'UICN contrôlera et veillera à la régularité du processus de vote électronique ; et
- g. Conformément aux conditions requises énoncées dans l'article 71bis des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le suivi complet des votes de chaque Membre de l'UICN sera rendu disponible pour tous les Membres de l'UICN dans les deux semaines suivant la clôture du scrutin électronique. Conformément aux conditions requises énoncées dans l'article 72 des Règles de procédure, ce suivi des votes devra également inclure les déclarations écrites faites par tout Membre pour expliquer son vote que le Secrétariat aura reçues par courrier électronique avant la date/heure de clôture du scrutin électronique.

Article 95

Lorsqu'un vote électronique par correspondance est effectué par d'autres organes de l'UICN, les mêmes options de vote, telles que spécifiées dans l'article 94, alinéa d., devront être les mêmes bulletins de vote sont utilisées, *mutatis mutandis*.

**Membership Applications
to be considered by the IUCN Council in May 2014**

Statutory region	#	Organisation name	Acronym	Country	Website	Member Category	Letters of endorsement from IUCN Members	Detailed application
Africa	1	Cameroon Wildlife Conservation Society	CWCS	Cameroon	http://www.cwcs-cameroon.org/	NG	1) NG/24856 Cameroon Environmental Watch, Cameroon 2) NG/25162 Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux, Cameroon (Support to Women and Rural People Center)	https://db.tt/1Ys8pDd
	2	Agence Nationale des Parcs Nationaux (Gabonese National Parks Agency)	ANPN	Gabon	www.parcsgabon.org	GA	<i>n/a for Government agency applicants</i>	https://db.tt/9WAp3rZY
Meso & South America	3	Asociación Ak'Tenamit (Ak'Tenamit Association)	AAT	Guatemala	http://www.aktenamit.org	NG	1) NG/25031 Centro para la Investigación y Planificación del Desarrollo Maya SOTZ'IL, Guatemala (Center for Maya Research and Development) 2) NG/1199 Fundación para el Ecodesarrollo y la Conservación, Guatemala (Foundation for Ecodevelopment and Conservation)	https://db.tt/VA2QrSfD
North America & the Caribbean	4	Cree Nation Government	CNG	Canada	http://www.gcc.ca	AF	1) NG/416 Nature Canada, Canada 2) NG/1091 Canadian Parks and Wilderness Society, Canada	https://db.tt/r5nffIQ
South & East Asia	5	Mai Khao Marine Turtle Foundation	MKMTF	Thailand	http://www.maikhaomarineturtlefoundation.org	NG	1) NG/ 24838 Good Governance for Social Development and the Environment Institute, Thailand 2) NG/24716 Seub Nakhasathien Foundation, Thailand	https://db.tt/P5PskbSD
West Asia	6	Friends of Nature Association	FON	Lebanon	<i>n/a</i>	NG	1) NG/25276 Green Hand Organization, Lebanon 2) NG/1446 Environment Protection Committee, Lebanon	https://db.tt/gMQMJQLm
	7	Lebanese Environment Forum	LEF	Lebanon	http://www.lbeforum.org/	NG	1) NG/1263 Society for the Protection of Nature in Lebanon, Lebanon 2) NG/1446 Environment Protection Committee, Lebanon	https://db.tt/xfpqYp12
West Europe	8	Hellenic Botanical Society	HBS	Greece	http://www.hbs.gr	NG	1) NG/72 Hellenic Society for the Protection of Nature, Greece 2) NG/1146 WWF Greece	https://db.tt/PHO0oky8
	9	Asociación Herpetológica Española (Spanish Herpetological Society)	AHE	Spain	http://www.herpetologica.com/	NG	1) NG/24932, SEO/BirdLife, Sociedad Española de Ornitología, Spain (Spanish Ornithological Society (Birdlife)) 2) NG/1356, Asociación Española de Entomología, Spain (Entomological Association of Spain)	https://db.tt/1HfySrAa

GA Government Agencies
 NG Non Governmental Organizations
 IN International Non Governmental Organizations (applicants in this category are listed according to the country where their legal seat is located)
 AF Affiliates

Amendements au Règlement de l'UICN sur les points relatifs aux critères d'admission des Membres et aux cotisations des Membres

Approuvés en 2^{ème} lecture par le Conseil de l'UICN lors de sa 83^{ème} réunion le 21 mai 2014
(décisions C/83/12 et C/83/13)

(suppressions ~~en barré~~, nouveau texte souligné)

Règle 6 - Organisations internationales non gouvernementales

Toute organisation internationale non gouvernementale souhaitant être admise en tant que Membre de l'UICN doit, en plus des conditions requises par les Statuts :

- (a) être une organisation à but non lucratif conforme à la législation de l'État où elle a son siège ;
- (b) exister depuis trois ans au moins ;
- (c) avoir à son actif un nombre substantiel d'activités conduites dans deux États au moins et des bureaux nationaux ou hors siège faisant rapport au siège ;
- (d) être dotée d'un organe directeur ouvert aux ressortissants de deux États au moins; et
- (e) avoir une structure de gouvernance transparente, responsable et représentative; et
- (f) être dotée d'un conseil d'administration autonome et indépendant.

Règle 22

Les cotisations des ~~États~~ Membres de l'UICN de Catégorie A sont établies par le Congrès mondial de la nature et calculées pour la période allant jusqu'au prochain Congrès mondial de la nature, sur la base du dernier pourcentage disponible des contributions fixées pour les États concernés dans le budget de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil peut créer répartir les États Membres en différents des groupes pour l'évaluation des cotisations dues. Dans le cas où un Membre de l'UICN de Catégorie A n'est pas un membre des Nations Unies en tant que tel, ou n'est pas situé sur le territoire d'un membre des Nations Unies, mais est membre d'un organe spécialisé des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou est situé chez un membre de l'un de ces organes, ou encore est partie au Statut de la Cour internationale de justice, alors le groupe de cotisations dudit Membre sera celui du groupe de cotisations ayant un Produit intérieur brut (PIB) similaire, tel qu'indiqué dans la liste utilisée par les Nations Unies.

Règle 23

Les cotisations des ~~autres~~ Membres de Catégories B et C seront établies par le Congrès mondial, sur proposition du Conseil.

Échelle mobile pour le calcul des cotisations des États et organismes gouvernementaux Membres de l'UICN

Approuvée par le Conseil de l'UICN lors de sa 83^{ème} réunion (mai 2014, décision C/83/15)

Tableau 1 « *Échelle mobile des États, organismes gouvernementaux et organisations d'intégration politique et/ou économique Membres de l'UICN et quote-part correspondante au budget des Nations-Unies* »

Tableau 1: Échelle des États, organismes gouvernementaux et organisations d'intégration politique et/ou économique Membres de l'UICN et quote-part correspondante au budget des Nations-Unies.

Catégorie A des Membres de l'UICN dans les groupes de cotisations :		QUOTE-PART AU BUDGET DES NATIONS-UNIES :			
0		CORRESPONDENT AUX ÉTATS DONT LA QUOTE-PART AU BUDGET DES NATIONS-UNIES EST DE :			Moins de
1	De		0,01%	Jusqu'à et y compris	0,05%
2	Plus de		0,05%	Jusqu'à et y compris	0,07%
3	Plus de		0,07%	Jusqu'à et y compris	0,11%
4	Plus de		0,11%	Jusqu'à et y compris	0,19%
5	Plus de		0,19%	Jusqu'à et y compris	0,35%
6	Plus de		0,35%	Jusqu'à et y compris	0,67%
7	Plus de		0,67%	Jusqu'à et y compris	1,31%
8	Plus de		1,31%	Jusqu'à et y compris	2,59%
9	Plus de		2,59%	Jusqu'à et y compris	5,15%
10	Plus de		5,15%		



Summary of the five criteria (A-E) used to evaluate if an ecosystem is threatened. For details on definitions and methods for estimating the variables described below, please refer to Keith *et al.* (2013) Scientific foundations for an IUCN Red List of Ecosystems. *PLoS ONE* 8(5): e62111 (available at: <http://www.iucnredlistofecosystems.org/resources/key-documents/>).

A. Reduction in geographic distribution over ANY of the following time periods:		CR	EN	VU
A1	Present (over the past 50 years).	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A2a	Future (over the next 50 years).	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A2b	Future (over any 50 year period including the present and future).	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A3	Historic (since 1750).	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%

B. Restricted geographic distribution indicated by EITHER B1, B2 or B3:		CR	EN	VU
B1	Extent of a minimum convex polygon enclosing all occurrences (Extent of Occurrence) AND at least one of the following (a-c): (a) An observed or inferred continuing decline in EITHER : i. a measure of spatial extent appropriate to the ecosystem; OR ii. a measure of environmental quality appropriate to characteristic biota of the ecosystem; OR iii. a measure of disruption to biotic interactions appropriate to the characteristic biota of the ecosystem. (b) An observed or inferred threatening processes that are likely to cause continuing declines in either geographic distribution, environmental quality or biotic interactions within the next 20 years. (c) Ecosystem exists at ...	≤ 2,000 km ²	≤ 20,000 km ²	≤ 50,000 km ²
B2	The number of 10 × 10 km grid cells occupied (Area of Occupancy) AND at least one of a-c above (same subcriteria as for B1).	1 location ≤ 2	≤ 5 locations ≤ 20	≤ 10 locations ≤ 50
B3	A very small number of locations (generally fewer than 5) AND prone to the effects of human activities or stochastic events within a very short time period in an uncertain future, and thus capable of collapse or becoming Critically Endangered within a very short time period (B3 can only lead to a listing as VU).			VU

C. Environmental degradation over ANY of the following time periods:		Relative severity (%)			
	Extent (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30	
C1	The past 50 years based on change in an abiotic variable affecting a fraction of the extent of the ecosystem and with relative severity, as indicated by the following table:	≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
		≥ 30	VU		
C2	The next 50 years, or any 50-year period including the present and future, based on change in an abiotic variable affecting a fraction of the extent of the ecosystem and with relative severity, as indicated by the following table:	≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
		≥ 30	VU		
C3	Since 1750 based on change in an abiotic variable affecting a fraction of the extent of the ecosystem and with relative severity, as indicated by the following table:	≥ 90	CR	EN	VU
		≥ 70	EN	VU	
		≥ 50	VU		

D. Disruption of biotic processes or interactions over ANY of the following time periods:		Relative severity (%)			
	Extent (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30	
D1	The past 50 years based on change in a biotic variable affecting a fraction of the extent of the ecosystem and with relative severity, as indicated by the following table:	≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
		≥ 30	VU		
D2	The next 50 years, or any 50-year period including the present and future, based on change in a biotic variable affecting a fraction of the extent of the ecosystem and with relative severity, as indicated by the following table:	≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
		≥ 30	VU		
D3	Disruption of biotic processes or interactions since 1750 based on change in a biotic variable affecting a fraction of the extent of the ecosystem and with relative severity, as indicated by the following table:	≥ 90	CR	EN	VU
		≥ 70	EN	VU	
		≥ 50	VU		

E. Quantitative analysis ...		CR	EN	VU
... that estimates the probability of ecosystem collapse to be:		≥ 50% within 50 years	≥ 20% within 50 years	≥ 10% within 100 years

The IUCN Council's Climate Change Task Force

Approved by the IUCN Council (decision C/83/19 – May 2014)

Membership of the Climate Change Task Force

As approved by Council, the Task Force membership comprises:

- Angela Andrade, Deputy Chair IUCN Commission on Ecosystem Management
- Malik Amin Aslam Khan, IUCN Vice President
- Brendan Mackey **(Chair)**
- Nilufer Oral, Regional Councillor
- Spencer Thomas, Chair of Council's Finance and Audit Committee
- Anna Tiraa, Regional Councillor
- James Watson, Head Climate Change Program at Wildlife Conservation Society; Chair of the IUCN Species Survival Commission Climate Change Specialist Group
- Stewart Maginnis, Global Director Nature-based Solutions Group
- Cyriaque Sendashonga, Global Director Programme and Policy (interim until the arrival of the new Senior Climate change Policy Officer, who will then represent the Secretariat)

Experts from Commission and Member organisations will be identified and invited, as required, to provide input to policy statements, contribute to delegations, among other contributions.

Terms of Reference of the Climate Change Task Force

1. Coordinate IUCN's policy influencing engagement with international processes related to the climate change problem from the entry point of biodiversity, ecosystems and sustainable livelihoods.
2. Draft key policy statements consistent with IUCN's policy procedure which, among other things, requires that statements are consistent with general policy and draw upon relevant expertise from all Union components.
3. Help ensure IUCN's climate change policy portfolio is (a) based on IUCN's nature-based solutions work within the context of climate change mitigation and adaptation, (b) tailored to the key international policy processes IUCN seeks to influence especially UNFCCC, post-2015 SDGs, and CBD, and (c) where possible, evidenced-based drawing upon IUCN's programmatic work.
4. Identify opportunities, including key events and new partnerships, which can significantly amplify IUCN's voice and increase its impact.
5. Promote optimal use of IUCN's organisation assets including the new climate change policy focal point, IUCN's UN Permanent Observer Status, IUCN Environmental Law Centre in Bonn, IUCN State and NGO Members, regional offices and IUCN National Committees, and the knowledge networks represented by IUCN's Commissions.

Climate Change Task Force: Strategic Plan (main elements)

1. Policy influencing processes, events and partners

- a. UNFCCC
- b. World Parks Congress
- c. UN Small Islands Developing States
- d. Post-2015 – SDGs
- e. World Meteorological Organisation

2. Policy portfolio

- a. Ecosystem-based adaptation
- b. Ecosystem-based forest and land use mitigation
- c. Gender

3. Project based activities and advisory role

Background

In many respects, and increasing so, IUCN's conservation efforts are contingent on the international community success or failure in addressing the climate change problem. The pressure is on to reduce emissions from all sources - primarily fossil fuels but also from land use impacts on ecosystems - and to adapt to the now unavoidable impacts of a rapidly changing climate. Nature-based solutions provide a powerful framework for formulating policies with co-benefits for both climate solutions, conservation and people.

The task force's mandate was specific in COUNCIL DECISION C/82/15 (approved at the 82nd Council meeting) which, among other things, requires that a strategic plan, including terms of reference, be drafted and submitted for Council approval. In response, the task force has developed this proposed strategic plan. It makes sense for this strategic plan to cover the remaining period of this Council and to lay down some medium-term tracks that the next Council can follow.

Policy influencing processes, events and partners

In terms of international policy influencing, there are of a number of key processes and events that provide important avenues for IUCN's nature-based climate solutions. The most relevant of these is the UN Framework Convention on Climate Change. There are other significant international processes, however, where our climate change policies can make significant contributions. Here we have focused on 2014 events, most of which IUCN is already planning to be engaged at some level. More consideration is needed to identify key opportunities in 2015 and 2016.

1. UN Framework Convention on Climate Change

To have influence in the UNFCCC, IUCN needs to engage with key events in the intervening period including the following:

a. Twentieth session of the Conference of the Parties and the tenth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, Paris, France, 30 November – 11 December 2015

The 2015 Paris CoP will be a major milestone in advancing international climate change commitments and present an exceptional opportunity for IUCN's voice to be heard. The climate change challenge, however, will continue beyond the Paris CoP, whatever its outcomes, and so we must also map out our priorities actions over the medium-term. The major opportunity for IUCN is to develop a strong partnership with the host country, France.

b. 40th session of the Subsidiary Body for Implementation (SBI), 40th session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA), 3rd session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action (ADP), 4-15 June 2014: Bonn, Germany

SBSTA 40 will continue to develop guidance on non-market-based approaches non-carbon benefits. As prospect of additional “cooperative actions” gains traction under the Durban Platform for Enhanced Action and the work on FVA (framework for various approaches), it is likely that forests and land-use will continue to play a prominent role. This event provides an important and fruitful avenue for IUCN interventions now and into the future. A number of interventions are planned and additional actions are warranted.

c. Climate Summit, 23 Sept 2014

This summit is being organized by UN Secretary General Ban Ki-Moon where, among other things, Heads of States will be invited to make complementary pledges to those made at recent CoPs. This Summit presents an important policy influencing opportunity for IUCN and a concerted effort should be made to have a substantial presence and input, especially around forest issues.

d. Twentieth session of the Conference of the Parties and the tenth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, Lima, Peru, 1-12 December 2014

To have any chance of influencing negotiations at the 2015 Paris CoP21, IUCN will require substantial engagement with Lima CoP20.

2. World Park Congress 12-19 November, 2014, Sydney, Australia

The World Park Congress provides an important opportunity to bring IUCN's nature-based climate change solutions to the international community with a particular emphasis on the role of protected areas in mitigation, adaptation, and disaster risk management. Of particular relevance is WPC- Streamline 2 Responding to Climate Change.

3. UN Conference on Small Island Developing States, 1-4 September 2014, Apia, Samoa

IUCN will be sending a significant delegation to the SIDS conference and an effort should be made to integrate into its efforts our nature-based climate solutions.

4. Post-2015 SDGs

One of the main outcomes of the Rio+20 conference was agreement by state members to develop a set of Sustainable Development Goals. Climate change is recognized in the SDG process as a thematic cluster. IUCN is already deeply engaged with the SDG process and endeavoring to have goals and targets related to biodiversity and ecosystems, drawing upon CBD Aichi Targets, among other others. There is an additional opportunity therefore to inject our nature-based climate policies into the deliberations that are exploring options to integrate climate change into the goals and targets for post-2015 development.

5. The World Meteorological Organization has to be included.

IUCN has recently signed an agreement of collaboration with the WMO and this presents an entirely new avenue for IUCN's climate.

Policy portfolio

There is a need to update, revise and enhance our climate change policy portfolio in terms of policy statements and supporting papers for our key themes. In some cases, existing documents just have to be updated, for other themes, major revisions are required or entirely new statements written. In most cases, the first draft will be written by the Secretariat.

(i) Ecosystem-based adaptation

Reasonable progress has been made in injecting elements of ecosystem-based adaptation concepts into the deliberations, decisions and official record of the UNFCCC negotiations. However, neither the term itself nor the principles as defined by the Convention on Biological Diversity have been accepted by UNFCCC parties. Achieving formal recognition of ecosystem-based adaptation along the lines of the CBD definition therefore remains a goal for IUCN.

To advance our agenda within UNFCCC processes we need now draw upon IUCN's work in the area of ecosystem accounting including valuation of ecosystem services. Documenting the benefits, in ecological economic terms, of ecosystem-based approaches, will provide essential information and evidence for policy and decision makers and greatly strengthen our case.

Another critical aspect of adaptation concerns the urgent need to consider the impact of climate change on species. This of course is an important issue in the CBD. Within the UNFCCC, opportunities exist to bring species-based biodiversity policy options to the deliberations on the full scope of REDD+ and biodiversity safeguards and discussions on co-benefits.

An emerging opportunity for advancing ecosystem-based adaptation are the negotiations on Loss and Damage and related international work on Disaster Risk Reduction & Management including the role of protected areas as an insurance and buffers against future disasters. For example, Japan has created a national coastal national park explicitly as an ecosystem-based adaptation tool in response to the tsunami disaster. IUCN should therefore contribute to the 2015 World Congress on Disaster Management.

(ii) Ecosystem-based forest and land use policies

The forest and land use policy mechanism for developed countries with binding emissions targets listed in Annex 1 of 230 the Kyoto Protocol (KP) is called Land Use Land Use Change and Forestry (LULUCF). For non-231 Annex 1 countries (developing countries including Brazil, India and China), the equivalent 232 mechanism is called Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD+). There is also the possibility that the post-2015 agreement will be based on a single-track negotiation where there will be pressure for universal forest and land use policies.

As with adaptation, IUCN's contributions here are in advancing ecosystem-based approaches to mitigating emissions from forests and land use. In forests, there are three opportunities: protection; improve management practices; and ecological restoration. The first – forest protection – avoids emissions while the other two are ways of reducing emission rates. Protected areas, including Indigenous and Community Conserved Areas, are one important mechanism for avoided emissions

(iii) Gender

IUCN is recognized globally as the “*go-to*” organization on gender considerations in the climate negotiations, training delegates and giving policy guidance. The strategy the IUCN team has taken has four elements; i) raise awareness and build support among delegates as to why gender mainstreaming is not just desirable but required; ii) influence the UNFCCC negotiations and support ancillary bodies – e.g. the Climate Investment Funds; iii) build capacity at national level to respond proactively and meaningfully to international provisions for gender mainstreaming; and iv) facilitate and support local partners and members to design and implement gender-related components in national climate policies.

As a result meaningful gender provisions are now mainstreamed across a range of COP decisions, including on REDD+, financing mechanism and adaptation. Over 500 trainers-of-trainers have been supported and IUCN is now supporting them to develop and implement national gender-responsive climate change and REDD+ strategies. The Gender Team will continue with this strategy making sure that gender is adequately addressed in outcomes from Paris and the workings of the Green Climate Fund – while at the same stage promoting early action at national policy level. In the immediate future a side event is being organized for the June 2014 SBSTTA Side Event on “*raising the bar for REDD+: best practices from gender and REDD+ programs and projects*”.

Project-based activities & technical advisory role

Given the “pause” in international climate change negotiations, the Secretariat has undertaken a number of projects addressing: “on-the-ground” action in ecosystem-based adaptation & mitigation; linking these to national policy dialogues and capacity building; and facilitating development of gender and climate roadmaps.

These projects, in addition to their inherent value, provide a source of evidence in support of IUCN’s policy recommendations. The task force will help ensure that the lessons from project-based and national-level activities are drawn upon in the international policy influencing documents and interventions.

IUCN is recognized as a source of reliable information on REDD+, EBA and gender and our technical advice is sought by Parties, UNFCCC Secretariat and the ancillary processes (Nairobi Work Plan, Green Climate Fund, REDD+ Partnership, FCPF (World Bank), UN-REDD). This technical advisory role is an important way in which IUCN can inject its nature-based solutions into the climate change policy “ecosystem” and helps enhance the credibility of our policy interventions.